

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Simmons:** Pour montrer combien ma sympathie est sincère et pour permettre aux autres députés et à tous nos concitoyens de manifester leurs sentiments d'une façon tangible, j'annonce ce soir le lancement d'une nouvelle œuvre humanitaire, une nouvelle campagne de financement qui sera connue sous le sigle FPSLPDHHDDYEPLCAJCDLLODSM. C'est-à-dire le Fonds pour sauver la peau de l'honorable député de Yellowhead et pour le consacrer à jamais chef de la loyale opposition de Sa Majesté. Vous voyez, monsieur l'Orateur, nous avons vraiment besoin de lui. Nous avons besoin de lui, car il fait notre travail . . .

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je pense que nous avons atteint le fond de l'avilissement. L'Orateur, le député de je-ne-sais où, fait fi d'un sujet d'une importance nationale . . .

**M. l'Orateur adjoint:** Cela n'est pas un rappel au Règlement. Le secrétaire parlementaire . . .

Si le député invoque le Règlement, peut-il en venir au fait?

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** J'y arrivais. Le député a . . .

**M. l'Orateur adjoint:** La présidence a suivi le débat le plus attentivement possible et je dois reconnaître qu'il y a autant de députés d'un côté que de l'autre qui s'écartent du sujet dans certains cas. Le secrétaire parlementaire a la parole.

**M. Simmons:** Je m'excuse auprès du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) de mettre tant de temps pour en arriver au fait. Mais je le faisais pour son bien. Je voulais qu'il comprenne bien ce que je dis. Je voulais qu'il sache à quel point nous avons tous besoin du chef de l'opposition. Il ne partage peut-être pas mes vues, il ne sera peut-être pas du côté de son chef en février. Mais ce n'est pas l'endroit voulu pour en discuter. Il n'a pas à laver son linge sale en public. Monsieur l'Orateur, nous avons besoin du très honorable représentant, nous tenons à l'avoir parmi nous, et les membres de notre parti espèrent qu'il sera toujours chef de l'opposition. Nous craignons continuellement de voir le parti conservateur devenir malin et lui offrir une promotion latérale.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Simmons:** C'est là tout ce que peut faire le chef de l'opposition d'un document sérieux—comme l'a dit le député d'Esquimalt-Saanich—c'est-à-dire en relever des extraits, les falsifier, et les présenter sous un faux jour aux Canadiens en leur disant: Regardez, voilà ce qu'ils font, l'acte le plus vil qui soit. Et en quoi consistait cet acte vil? A extraire un passage de notre Règlement, au mot près, à la virgule près, sans en changer un iota. Nous le sortons, nous l'incluons dans le

### *La constitution*

document à l'étude et malgré tout, monsieur l'Orateur, cela constitue un crime qu'on nous reprochera dans tout le pays ce soir dans une émission de radio nationale à laquelle participe cet insensé qu'est le chef de l'opposition. Si vous pensez que mes propos sont hors sujet, je tiens à dire au député d'Esquimalt-Saanich que tout ce qu'a dit le chef de l'opposition hier l'était également. Il faut répondre à cette ignoble accusation, cette présentation erronée d'un document qui a tout pour être noble. Je souhaite que les députés acceptent de descendre de leur piedestal, d'aller au comité, de considérer cette résolution comme un document de travail et de nous formuler à leur retour des propositions sur lesquelles nous pourrions voter . . .

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Bien envoyé!

**M. Simmons:** En d'autres temps, à l'époque où John A. MacDonald et Georges-Étienne Cartier, deux éminents Canadiens, ébauchaient notre constitution, les droits et libertés des citoyens faisaient implicitement partie du système de démocratie parlementaire. L'histoire a montré cependant que, faute d'être reconnu, tout ce qui est implicite est menacé. C'est pourquoi John Diefenbaker, autre éminent Canadien, a fait adopter la Déclaration canadienne des droits, faute de pouvoir à l'époque envisager une modification de la constitution.

La raison en était simple. C'est que les provinces s'y opposaient. En cherchant à parachever leur œuvre, les libéraux se veulent les héritiers spirituels des conservateurs, MacDonald, Diefenbaker et d'autres encore.

● (2200)

Nous sommes donc perplexes en tant que ministériels devant l'aberration de jugement du chef de l'opposition (M. Clark), qui s'est, semble-t-il, départi de la manière onctueuse et de la tradition d'honorabilité caractéristiques du Parti conservateur du Canada. Parle-t-il vraiment au nom de son caucus ou les rumeurs sont-elles fondées? Son caucus s'est-il ravisé et a-t-il fait siens les sages conseils de Bill Davis sur cette question? En ce qui nous concerne nous éprouvons un profond respect pour la superbe tradition.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement . . .

**M. Roche:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur adjoint:** Les rappels au règlement ne peuvent être entendus au moment de la motion d'ajournement.

**M. Roche:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, s'il vous plaît.